



PRÉFÈTE DU CHER

DIRECTION DE LA STRATÉGIE BUDGÉTAIRE
ET DE LA MUTUALISATION DES MOYENS
BUREAU DES RESSOURCES HUMAINES DE LA FORMATION
ET DE L'ACTION SOCIALE

ARRÊTÉ n° 2015-1-798
portant désignation des représentants du personnel
à la commission de réforme départementale du Cher compétente
à l'égard du corps des attachés de l'administration de l'Etat

la préfète du Cher,
chevalier de la Légion d'honneur,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires;

Vu la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant disposition statutaires relatives à la fonction publique de l'État ;

Vu le décret n° 86-442 du 14 mars 1986 modifié relatif à la désignation des médecins agréés, à l'organisation des comités médicaux et des commissions de réforme, aux conditions d'aptitude physique pour l'admission aux emplois publics et au régime de congés de maladie des fonctionnaires;

Vu la circulaire du 27 janvier 2015 relative à la désignation des représentants du personnel pour les commissions de réforme au niveau déconcentré à l'issue des élections professionnelles du 4 décembre 2014.

Vu la liste des représentants du personnel à la commission de réforme compétente à l'égard du corps des attachés de l'administration de l'Etat établie le 22 juin 2015.

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture du Cher,

ARRÊTE

Article 1^{er} : les fonctionnaires désignés ci-après sont nommés en qualité de représentants du personnel à la commission de réforme départementale du Cher compétente à l'égard du corps des attachés de l'administration de l'Etat :

Titulaires :

- Mme Véronique MOREAU-VAREILLES (Préfecture 18)
- Mme Jocelyne LANGILLIER (Préfecture 18)

Suppléants :

- M. Sylvain du CHAMP (Préfecture 18)
- Mme Véronique HERDNER (Préfecture 18)

Article 2 : Le secrétaire général de la préfecture du Cher est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Bourges, le 5 août 2015

La préfète,
Pour la préfète, et par délégation,
le secrétaire général,

signé : Fabrice ROSAY